

Oloron Sainte-Marie, le mercredi 5 juin 2019

*Le Président de la Communauté de Communes
du Haut-Béarn*

POLE URBANISME
9, rue Révol
64400 OLORON SAINTE-MARIE
Tél. 05 59 10 35 72
Courriel : pole.urbanisme@hautbearn.fr

**Monsieur Emmanuel HANON
Mairie de ORTHEZ SAINTE-SUZANNE
Hôtel de ville
1, Place d'Armes
64260 BIELLE**

80 *Affaire suivie par D. Poisson*

**Objet : Avis sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de ORTHEZ
SAINTE-SUZANNE**

Monsieur le Maire,

Par lettre recommandée en date du 11 avril 2019, vous nous avez transmis pour avis votre projet de modification n°2 du PLU communal.

Aussi, j'ai l'honneur de vous informer que la Communauté de Communes du Haut-Béarn n'a pas de remarque particulière à formuler sur ce projet.

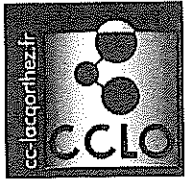
Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.



Le Président,



Daniel LACRAMPE



Communauté
de communes
**LACQ
ORTHEZ**

Mourenx, le 7 Juin 2019

Le Président

Monsieur Emmanuel HANON

Maire
Hôtel de Ville
1 place d'Armes
64300 ORTHEZ

Nos réf. : JCH/URB/CPC/MZ
Objet : Projet de 2^{ème} modification du PLU
Affaire suivie par : Camille PONS-CASSOU

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 01/04/2019, reçu le 11/04/2019, vous avez bien voulu me faire parvenir pour avis le projet de la deuxième modification (première modification simplifiée) du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

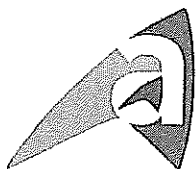
En réponse, je vous informe que la communauté de communes de Lacq-Orthez n'a pas d'observation à formuler sur ce projet.

Vous remerciant de nous avoir consultés,

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Maire**, l'expression de ma considération distinguée.



Jacques CASSIAU-HAURIE



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Siège Social

124 boulevard Tourasse
64078 PAU CEDEX
Tél : 05.59.80.70.00
Fax : 05.59.80.70.01
Email :
accueil@pa.chambagri.fr

Affaire suivie par :
Gaëlle BERNADAS
☎ 05.59.90.18.55
Secrétariat : Valérie BONY
☎ 05.59.80.70.39
Email :
g.bernadas@pa.chambagri.fr

Monsieur le Maire

Hôtel de Ville
1 Place d'Armes
BP 119
64301 Orthez Cedex

Pau, le 22 mai 2019

Objet : Modification n°2 du PLU de la commune d'Orthez Sainte-Suzanne

Monsieur le Maire,

Mes services ont bien reçu le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme d'Orthez Sainte-Suzanne pour lequel vous sollicitez l'avis de la Chambre d'agriculture.

Nous émettons un avis favorable à votre projet, qui ne concerne pas les espaces agricoles.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Bernard LAYRE

*Président de la Chambre d'Agriculture des
Pyrénées-Atlantiques*

PS : Copie à la Communauté de communes de Lacq-Orthez

SNCF IMMOBILIER
DIRECTION IMMOBILIERE TERRITORIALE SUD OUEST
142, Rue des Terres de Borde
CS 51925
33081 BORDEAUX CEDEX



Pôle Aménagement
Communauté de Communes de Lacq Orthez
Hôtel de Ville
1 place d'armes
BP119
64301 ORTHEZ Cedex

A l'attention de Monsieur Le Maire d'Orthez

V/Réf : Modification PLU
N/Réf : Affaire 32697
Affaire suivie par : Sabine LEROY
Objet : Avis modification PLU
Commune : Orthez Sainte Suzanne

Bordeaux, le 06 mai 2019

Monsieur,

Par lettre du 1^{er} avril, vous avez bien voulu solliciter notre avis dans le cadre de la procédure de consultation des services extérieurs de l'État sur la modification du Plan Local d'Urbanisme de votre commune. Après consultation du document, nous vous informons que nous n'avons aucune remarque à formuler sur le futur document d'urbanisme.

Pour rappel, **aucune construction autre qu'un mur de clôture ne peut être établie dans une distance de moins deux mètres d'un chemin de fer** (article L2231-5 du code des transports). Nous insistons sur l'importance de prendre en compte la nature de la voie ferrée (en plateforme, en remblai, en déblai, ou autre) lors **des instructions des permis de construire**. Celle-ci détermine la **limite réelle du chemin de fer et donc la distance légale pour les constructions**.

Nous avons l'honneur de vous informer que la SNCF Immobilier émet donc un avis favorable au projet de PLU.

Nous vous prions de croire, Monsieur Le Maire, en l'assurance de notre considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Boutin', is written over a horizontal line.

Lionel BOUTIN

Directeur adjoint,

Chef du Pôle Valorisation et Logement

Monsieur le Maire
Mairie d'Orthez Sainte Suzanne
H tel de Ville- 1 Place d'Armes
BP 119
64301 ORTHEZ Cedex

Service Foncier

N/R f : 2019-04-16_LA_FO_COU_LET_S19-110
Objet: votre courrier du 1^{er} Avril 2019 – modification
du PLU

Lacq, le 16 Avril 2019

Monsieur le Maire,

Nous avons bien re u votre courrier en objet concernant les derni res modifications du PLU de votre commune. Celles-ci n'appellent aucune observation de notre part.

Restant   votre disposition, nous vous prions d'agr er, Monsieur le Maire, nos sinc res salutations.



Vincent DOUARD
Chef du Projet RETIA Lacq

Pau, le 13 mai 2019

Pôle Attractivité et Filières
Nos réf. HT/JG/AV001- 2019

Dossier suivi par : Hervé TURPIN
Tél. 05 59 82 51 10

Mairie d'Orthez
Monsieur Emmanuel HANON
Hôtel de Ville
1 Place d'Armes – BP 119
64301 ORTHEZ Cedex

Objet : Avis sur la 2^{ème} modification du PLU (1^{ère} modification simplifiée) d'Orthez Sainte-Suzanne

Monsieur le Maire,

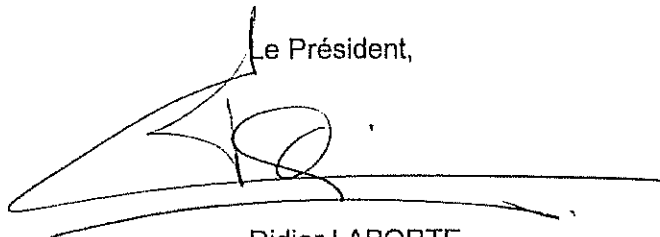
Nous avons bien reçu votre courrier du 1^{er} Avril 2019 nous sollicitant pour avis sur la deuxième modification du Plan Local d'Urbanisme (première modification), suite à la délibération du 15 octobre 2018.

Après analyse, nous n'avons pas d'observation particulière à formuler sur ce dossier.
Nous partageons votre décision de développer l'offre d'accueil en faveur des personnes âgées par la réalisation de cette résidence autonome sur la commune d'Orthez.
En conséquence, la Chambre de Commerce & d'Industrie Pau Béarn émet un avis favorable à cette proposition de modification.

Nos services demeurent à votre disposition pour toute information dont vous pourriez avoir besoin.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Le Président,



Didier LAPORTE